

BIO CAMBRESIS
Association Loi 1901
17 Rue Bohain
59400 CAMBRAI



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2025

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BIO CAMBRESIS

Association Loi 1901

17, Rue Bohain
59400 CAMBRAI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association BIO CAMBRESIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BIO CAMBRESIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-experts.com

www.bdl-experts.com

Cambrai
Arras

Valenciennes
Marcq-en-Barœul

Saint-Amand
Lambersart

La Bassée
Armentières

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce le cas échéant et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe « Comptes annuels » concernant la 1^{ère} application du règlement ANC 2022-06 ainsi que sur la note « litiges en cours ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes notamment assurés de la correcte prise en compte des subventions accordées au titre de l'exercice.

Nous nous sommes notamment assurés du caractère approprié des règles et méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe ainsi que leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

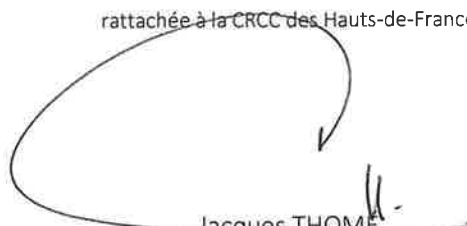
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cambrai, le 10 juin 2026

SAS BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France


Jacques THOMÉ
Commissaire aux comptes associé

BILAN - EXERCICE 2025

	N		N-1		N		N-1
ACTIF IMMOBILISE				FONDS ASSOCIATIFS			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Fonds commercial	15 000			Prime de fusion		-23 791	-23 791
Amortissement	-11 550	3 450	3 450	Reports à nouveau		134 678	77 818
Logiciels	445			Résultat de l'exercice		149 467	56 860
Amortissement	-445	0	0	Subventions d'équipement	203 035		
Site web	3 333			Reprises de subventions d'équipement	-185 656	17 379	19 795
Amortissement	-552	2 781	0			277 733	130 682
Construction sol d'autrui	79 365						
Amortissement	-57 245	22 120	25 544				
Matériel et outillage	72 761			PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES			
Amortissement	-57 898	14 863	19 513				
Matériel industriel	9 701			Recouvrement clients			
Amortissement	-9 701	0	0	Implantation			
Matériel agricole production	13 378			Impôts			
Amortissement	-10 078	3 301	0	Gros travaux			
Agencement et aménagements divers	242 506			Autres provisions pour risques	1 620		
Amortissement	-231 754	10 752	20 078		0	1 620	22 453
Matériel de transport	29 837					1 620	22 453
Amortissement	-6 728	23 109	0				
Mob. et Mat. de bureau et infor.	23 393			DETTES			
Amortissement	-20 808	2 585	138				
Immobilisation en cours de construction		3 427	886	DETTES FINANCIERES M.T.			
		86 388	69 610	Emprunt	60 000		55 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				Prêt Garanti par l'Etat (PGE)	26 765		45 216
Titres immobilisés	41		41	Comptes courant		86 765	100 216
Dépôts et cautionnements	0		0				
		41	41	DETTES FINANCIERES			
		86 429	69 651	Prêt relais			0
ACTIF CIRCULANT				Comptes courants bancaires		0	2
STOCK ET EN-COURS				DETTES D'EXPLOITATION			
Matières premières	10 762		12 146	Fournisseurs	46 745		33 025
Emballages	18 047		21 171			46 745	33 025
En-cours de production	8 385		11 353	DETTES FISCALES ET SOCIALES			
Produits finis	12 379		8 453	TVA	36 217		12 919
Marchandises	0		168	Aide aux poste à regulariser	0		0
Provision pour dépréciation	-4 494		-3 866	Rémunérations dues	248		248
		45 079	49 425	Créditeurs divers			
VALEURS DISPONIBLES A C.T.				Mutuelle sociale agricole	37 786		22 354
Clients	83 691		93 351	CPCEA	2 053		3 423
Clients douteux	907		953	Autres charges sociales à payer	243		197
Prov. pour créances douteuses	-812	83 786	-903	Congés payés	41 823		31 691
TVA	7 525		4 012	Etat : charges à payer	193		131
Avances sur salaires	2 061		0	Etat : impôt sur les bénéfices	0		0
Débiteurs divers	31 218		31 218			118 563	70 963
Prov. pour débiteurs douteux	-31 218		-31 218	COMPTES DE REGULARISATION			
ASP aide aux postes à régul.	37 910		22 843	Charges diverses à payer	5 314		6 416
Subventions à recevoir	72 420		101 292	Produits constatés d'avance	11 580		4 578
Produits à recevoir	2 086		759			16 894	10 994
Charges constatées d'avance	3 653	125 655	3 176				
		209 441	225 483				
VALEURS DISPONIBLES							
Comptes courants bancaires	168 497		22 288				
Livret d'épargne	37 885		455				
Caisse	990		1 031				
		207 372	23 774				
		461 891	298 682				
		548 320	368 333				



1

COMPTE DE RESULTAT		2025	2024	2023
701	VENTES DE PRODUITS	124 909	117 922	107 672
706 - 708	PRESTATION SERVICES	350 045	257 601	231 020
708	AUTRES VENTES	12 250	8 583	5 595
710	VARIATION DE STOCK	958	923	-17 370
720	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0	0
730	AIDE A L'EMPLOYEUR - Personnel en insertion	766 215	0	0
	AIDE A L'EMPLOYEUR - Alternant	2 500	0	0
741	SUBVENTIONS	234 923	131 460	123 548
	MISE A DISPOSITION DE LOCAUX	16 945	16 945	16 945
	AIDE A L'EMPLOYEUR - Personnel en insertion	0	546 425	524 208
747	QUOTE-PART SUBV INVEST VIREE AU RESULTAT	6 417	0	0
758	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 237	529	180
781 - 787	REPRISE DE PROVISION	25 602	33 293	38 056
791	TRANSFERT DE CHARGES	0	2 390	0
	TOTAL PRODUITS	1 568 001	1 116 071	1 029 854
600	ACHATS APPROVISIONNEMENTS	111 286	96 016	76 475
610	SERVICES EXTERIEURS	76 597	68 605	63 229
620	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	106 927	79 792	52 509
630	IMPOTS ET TAXES	643	597	584
640	CHARGES DE PERSONNEL	345 712	289 519	268 512
	CHARGES DE PERSONNEL EN INSERTION	738 359	505 726	487 269
650	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 800	0	0
680	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	30 847	40 540	60 385
	TOTAL CHARGES	1 418 171	1 080 795	1 008 963
	RESULTAT D'EXPLOITATION	149 830	35 276	20 891
760	PRODUITS FINANCIERS	430	120	292
660	FRAIS FINANCIERS	793	1 398	1 457
	RESULTAT FINANCIER	-362	-1 278	-1 165
	RESULTAT COURANT	149 467	33 998	19 726
771	PRODUITS EXCEPT.S/OPERATIONS DE GESTION	0	18 107	1 184
772	PRODUITS EXCEPT.S/EXERCICES ANTERIEURS	0	7 404	50 390
775	CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	0	330	0
777	PRODUITS EXCEPT.S/OPERATIONS EN CAPITAL	0	10 084	9 275
671	CHARGES EXCEPT.S/OPERATIONS DE GESTION	0	56	392
672	CHARGES EXCEPT.S/EXERCICES ANTERIEURS	0	12 984	9 324
675	VALEUR COMPTABLE DES ELTS ACTIF CEDES	0	23	0
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	22 862	51 133
695	IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE	149 467	56 860	70 859

~



17 Rue de Bohain

59400 CAMBRAI

COMPTES DE L'ASSOCIATION

POUR L'EXERCICE

2025

ANNEXE



Cofinancé par
l'Union européenne

ville de Cambrai



Tél. : 03 27 74 96 46 - E-mail : contact@biocambresis.fr

1

BIO-CAMBRESIS

17 Rue de Bohain
59400 CAMBRAI

BILAN

du 01-01-2025
au 31-12-2025

**PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE****DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL ET ACTIVITES**

L'association a pour objet l'aide aux personnes éloignées de l'emploi, avec comme outils pédagogiques d'insertion, la production et transformation de produits agricoles, l'entretien d'espaces verts.

L'accompagnement professionnel et social de ces personnes, la construction d'un projet professionnel, la conception de parcours d'insertion, l'accès à la formation favorisant leur retour vers l'emploi durable.

La participation aux dispositifs et actions du territoire pour l'insertion sociale et professionnelle, l'emploi ou le développement local.

La recherche et l'expérimentation d'initiatives concourant au développement de l'économie solidaire, de l'économie circulaire et de l'insertion par l'activité économique.

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du Comité national de la vie associative, règlement N° 2022-06 de 2025 de l'Autorité des Normes Comptables.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les changements dans la présentation correspondent aux changements du nouveau plan comptable. Ainsi, il n'y a plus de produits/charges exceptionnels. Elles ont été transférées en autres produits/charges de gestion courante.

Changements de méthode comptable :

	Comptes de reclassement / ancien compte		Montant
Exercice 2025	649000 - Atténuations de charges de personnel	-	12 192 €
Exercice 2024	791000 - Transfert de charges	-	2 000 €
Exercice 2025	658100 - Charges diverses diff règlement		1 640 €
Exercice 2024	671801 - Différence de règlement		56 €
Exercice 2025	658200 - Charges diverses s/exercice antérieur		1 334 €
Exercice 2024	672000 - Charges exceptionnelles s/exercice antérieur		11 281 €
Exercice 2025	658300 - Charges diverses subventions		4 826 €
Exercice 2024	672121 - Charge exceptionnelles s/ exo antérieur subventions		1 234 €
Exercice 2025	747000 - Quote-part subv invest virée au résultat		6 417 €
Exercice 2024	777929 - Reprise de subv d'équipement		10 084 €
Exercice 2025	757000 - Produits cessions d'immo incorp et corp		- €
Exercice 2024	775200 - Cession d'éléments d'actif		330 €

1

	Comptes de reclassement / ancien compte	Montant
Exercice 2025	758100 - Produits divers diff règlements	49 €
	758200 - Produits divers s/exo antérieur	3 937 €
	Total exercice 2025	3 986 €
Exercice 2024	771801 - Produits exceptionnels	18 107 €
Exercice 2025	758300 - Produits divers subvention	4 746 €
Exercice 2024	772011 - Produits d'exercices antérieurs subv	7 404 €
Exercice 2025	758700 - Indemnités d'assurances	2 264 €
Exercice 2024	791000 - Transfert de charges	390 €

Les comptes de l'exercice 2025 ont été arrêté en intégrant le principe comptable de séparation des exercices.

LITIGES EN COURS

En 2022, l'association a fait l'objet de détournements pour lesquels une provision pour dépréciation a été constatée à hauteur de 34,7 K€ en résultat exceptionnel.

Une plainte a été déposée. Le SPIP de Cambrai a été désigné pour assurer le suivi des mesures judiciaires. L'indemnisation qui nous est accordée est de 31 417,81 €.

L'association fait l'objet d'un litige avec une ancienne salariée. Elle a déposé une plainte auprès du Pôle social du tribunal judiciaire de Douai, pour une demande de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur suite à un accident du travail dont elle a été victime le 27-08-2021.

L'instruction est toujours en cours. Le délibéré est fixé au 29-06-2026.

Aucune provision n'a été constatée à ce stade de la procédure.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Suite au fait précisé dans les litiges en cours de l'entité, l'association a pris des mesures afin de maintenir le principe de continuité d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2022 :

- un processus de rapprochement avec une autre association a été enclenché,
- un mandat de gestion a été établi avec l'association ARPE,
- la directrice de l'association est sortie des effectifs de l'association,
- un prêt a été octroyé par la mairie de Cambrai à hauteur de 40 K€ qui sera remboursable dans 4 ans.
- un DASESS a été mis en place avec Nord Actif pour une mission d'accompagnement d'appui aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire en consolidation et une avance de trésorerie d'un montant de 60 K€. Cette avance a été remboursée en totalité en 2023.

Au cours de l'exercice 2023 :

- signature d'une convention avec Terrumanis, permettant notamment la mutualisation du poste de direction. Cette convention est toujours active en 2025.

Au cours de l'exercice 2024 :

- une avance de trésorerie nous a été octroyée par ARIL+ afin de faire l'acquisition d'un séchoir. Cette avance de trésorerie a été remboursée en totalité en 2025.



f

Au cours de l'exercice 2025 :

- nous avons intégré :
 - une activité de nettoyage de locaux (4,14 ETP et 1 encadrante) avec le rachat à l'association ARPE de 3 véhicules.
 - une activité de Premières Heures en Chantier - maraîchage (1,5 ETP + 1 éducatrice socio-professionnel) subventionnée par Convergence.

EVALUATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF

- Le fonds commercial d'une valeur de 15 000 € a été évalué lors de la création de notre SASU sur le résultat 2011 pondéré par la baisse récurrente du chiffre d'affaires, les contraintes sociales et juridiques et l'utilisation du personnel par la SASU.
Il comprend un entrepôt de stockage aménagé, du portefeuille de clients ainsi que les marques BIO CAMBRESIS et CEBIOLOGIK.
Le chiffre d'affaires ayant fortement baissé en 2020, 2021, 2022 et de nouveau en 2023, il a été décidé une dépréciation d'un montant de 11 550 €. Cette dépréciation a été maintenue en 2025.

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

- Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée d'utilisation.

- Les stocks et en-cours ont été chiffrés sur les bases suivantes :
- stocks de graines et vrac achetés : prix de revient (prix d'achat + port)
 - stocks de graines et vrac fabriqués : 85% du prix de revient le moins cher des produits achetés
 - culture en silos : 85% du prix de revient (prix d'achat + port)
 - produits finis : 85% du prix de vente aux grossistes
 - emballages : prix de revient (prix d'achat + port)
 - marchandises achetées et vendues en l'état : prix de revient (prix d'achat + port)

- Dépréciation des stocks :

La dépréciation a été évaluée en fonction de la limite d'utilisation des produits et en fonction de la valeur nette réalisable des produits.

- Les créances ont été reprises pour leur valeur réelle.

La dépréciation a été évaluée pour leur valeur réelle, pour les créances non réglées en fin d'exercice.

- Les disponibilités en banque et en caisse ont été reprises pour leur valeur réelle.



EVALUATION DES ELEMENTS DU PASSIF

- Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur inscrite à l'actif du bilan est inférieure à sa valeur réelle à la clôture de l'exercice.

- Un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) a été souscrit en 2021 pour un montant de 73 700 €. Nous avons reçu l'engagement de l'état sur ce PGE à hauteur de 90% de l'emprunt souscrit. Il est remboursable depuis mai 2022 pour la part de garantie et les intérêts et à partir de juin 2023 pour la part du capital.

1



REMARQUES CONCERNANT L'EQUILIBRE FINANCIER ANNUEL

Il faut souligner que notre Association équilibre son exploitation grâce aux subventions accordées dont elle ne maîtrise pas la pérennité.

MISE A DISPOSITION

La ville de Cambrai met à disposition de notre association 6 maisons ainsi que 1 terrain de culture.
Cette mise à disposition à titre gratuit a été valorisée en 2025, pour un montant de 16 945,00 Euros.

Evénement post-clôture :

Un bail emphytéotique de 99 ans entre la ville de Cambrai et l'association a été signé.
La redevance annuelle est de 1 € TTC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE

Conformément aux règles comptables les subventions d'équipement ont fait l'objet d'amortissements. La dotation de l'exercice 2025 d'un montant de 6 416,54 Euros a été rapportée au résultat de l'exercice.

Le montant de l'engagement retraite n'a pas été valorisé au 31-12.

Dans le cadre de ses activités de ventes de produits et de prestation de services, notre association est assujettie au régime d'imposition de TVA au réel simplifié de l'agriculture et au régime simplifié d'imposition au regard de l'impôt sur les sociétés.

En 2020, nous avons signé des contrats de location longue durée sans option d'achat (60 mois chacun) pour 3 véhicules.

En 2022, nous avons signé un nouveau contrat de location longue durée sans option d'achat (60 mois) pour 1 véhicule supplémentaire.

En 2025, pour les contrats de location de 2020, l'un des véhicules a été restitué. L'autre, ne pouvant être remplacé faute de disponibilités chez les concessionnaires automobiles, est toujours en contrat.

Conformément au nouveau plan comptable, il n'y a plus de produits exceptionnels (77). Ceux-ci apparaissent maintenant en autres produits de gestion courante, avec les cotisations des adhérents et les dons (758) pour 27 237 €, ce qui s'explique notamment par :

- des régularisations des versements de l'aide aux postes pour 2020, 2021 et 2022.
- les dons comptabilisés sur l'exercice 2025.
- le versement, par l'Etat, de la modulation de l'aide aux postes supérieur d'un montant supérieur à celui provisionné sur l'exercice 2024.
- les indemnités d'assurances suite à la dégradation de la bâche de nos serres.

L'effectif des employés pendant l'exercice est de : 30,74 Equivalents Temps Plein. Il se décompose comme suit : effectif administratif et d'encadrement : 8.72 ETP, personnel en insertion : 30.74 ETP.

Nous avons bénéficié d'un conventionnement pour l'octroi d'une subvention au titre du programme national FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences d'un montant de 95 963,07 €. Le bilan pour le versement du solde de cette subvention a été simulé. Il fait apparaître un versement en totalité. Nous n'avons donc pas comptabilisé de provision pour risque. Le solde à percevoir est de 47 981.53 €.

f

Nous avons bénéficié d'un conventionnement pour l'octroi d'une subvention au titre du programme Départemental dans le cadre de l'Appel à projets 2022-2025 "Insertion et emploi" d'un montant de 41 460 €.

Suite à l'entretien post-bilan que nous avons eu avec les services du Département, nous n' avons pas dcomptabilisé de provision pour risque. Le solde à percevoir est de 12 438 €.

En 2024, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles disposition en matière d'acquisition de congés payés pour maladie, nous avons comptabilisé une provision pour risque d'un montant de 9306,80 €

En 2025, le délai de réclamation étant arrivé à son terme pour l'un d'entre-eux, nous avons comptabilisé une reprise de provision d'un montant de 7 686.53 €.

REMUNERATION DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS SALARIES OU BENEVOLES AU SENS DE L'ARTICLE 20 DE LA LOI 2006-586 DU 23 MAI 2006

Aucune information n'est donnée car elle reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.



f

Bilan au 31-12-2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-23 791				-23 791
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	77 818	56 860			134 678
Excédent ou déficit de l'exercice	56 860	149 467		56 860	149 467
Situation nette	110 887	206 327	0	56 860	260 354
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	19 795		4 000	6 417	17 379
Provisions réglementées					
TOTAL	130 682	206 327	4 000	63 277	277 733

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	Début exercice	Acquisition exercice	Sortie exercice	Fin exercice
Fonds commercial	15 000			15 000
Logiciels	445			445
Site web	0	3 333		3 333
Construction sol d'autrui	81 970		2 605	79 365
Matériel et outillage serv. généraux	1 342	208		1 550
Matériel et outillage espaces verts	6 581	861		7 442
Matériel et outillage production	99 219		35 450	63 769
Matériel industriel	9 701			9 701
Matériel agricole production	9 156	4 222		13 378
Agencement et aménagements divers	248 594		6 088	242 506
Matériel de transport	2 337	27 500		29 837
Mob et Mat de bureau et informatique serv. Généraux	15 441	1 736	1 253	15 924
Mob et Mat de bureau et informatique premières heures en chantier	0	864		864
Mob et Mat de bureau et informatique production	5 549			5 549
Mob et Mat de bureau et informatique nettoyage locaux	0	1 055		1 055
Immobilisation en cours de construction	886	3 427	886	3 427
	496 222	43 206	46 282	493 146



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Cumul début exercice	Amortissement exercice	Reprise exercice	Cumul fin exercice
Fonds commercial	11 550			11 550
Logiciels	445			445
Site web	0	552		552
Construction sol d'autrui	56 426	3 423	2 605	57 245
Matériel et outillage serv. généraux	1 342	193		1 535
Matériel et outillage espaces verts	6 398	356		6 754
Matériel et outillage production	79 888	5 171	35 450	49 609
Matériel industriel	9 701			9 701
Matériel agricole production	9 156	922		10 078
Agencement et aménagements divers	228 516	9 326	6 088	231 754
Matériel de transport	2 337	4 391		6 728
Mob et Mat de bureau et informatique serv. Généraux	15 441	455	1 253	14 643
Mob et Mat de bureau et informatique premières heures en chantier	0	221		221
Mob et Mat de bureau et informatique production	5 411	117		5 528
Mob et Mat de bureau et informatique nettoyage locaux	0	417		417
	426 613	25 542	45 396	406 758

f

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

TABLEAU DES STOCKS

	Valeur en fin d'exercice
Produits (MP)	10 762
Emballages	18 047
En-cours de production	8 385
Produits finis	12 379
Marchandises	0
Provision pour dépréciation	-4 494
	45 080

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

TABLEAU DES PROVISIONS

	Début exercice	Dotations exercice	Reprises exercice	Fin exercice
Créances douteuses	903	812	903	812
Risque recouvrement	0	0	0	0
Implantation	0	0	0	0
Impôts	0	0	0	0
Risque d'exploitation	22 453	0	20 833	1 620
Dépréciation immo incorporelles	11 550	0	0	11 550
Dépréciation des stocks	3 866	4 494	3 866	4 494
Débiteurs douteux	31 218	0	0	31 218
	69 990	5 306	25 602	49 694

h

Bilan au 31-12-2025

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montants bruts	Echéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
CREANCES			
Immobilisations financières			
dépôts et cautionnements	0		
Actifs circulant			
clients	83 691	83 691	
créances douteuses	907		907
tva	7 525	7 525	
ASP aide aux postes	37 910	37 910	
avances sur salaire	2 061	610	1 451
débiteurs divers	0		
débiteurs douteux	31 218	800	30 418
subventions à recevoir	72 420	72 420	
produits à recevoir	2 086	2 086	
	237 818	205 042	32 776
DETTES			
Dettes financières			
emprunts	86 765	22 149	64 616
comptes courants bancaires			
Autres dettes			
fournisseurs	46 745	46 745	
tva	36 217	36 217	
Impôt Société	0	0	
créditeurs divers	0	0	
ASP aide aux postes	0	0	
personnel	248		248
charges sociales	40 082	40 082	
dettes fiscales	193	193	
autres dettes	0	0	
	210 250	145 386	64 864



BIO-CAMBRESIS

Bilan au 31-12-2025



SUBVENTIONS A RECEVOIR

Subventions de fonctionnement		
Cdépartemental remobilisation professionnelle	12 438	
FSE Emploi inclusion	47 982	
ASP FDI Seve Emploi	12 000	72 420
Subventions d'équipement		0
TOTAL		72 420

PRODUITS A RECEVOIR

Vente caritative L'Oréal Caudry	2 086	
TOTAL		2 086

1

BIO-CAMBRESIS

Bilan au 31-12-2025



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Eaux - Abonnement compteur	77	
Electricité	29	
Telephonie	346	
Logiciels Sage	2 374	
Logiciels de caisse Waapos	290	
Logiciels de pointage Skello	307	
Nordnet - antivirus internet	21	
Catalogues, imprimés, plaquettes	93	
Cotisation production	108	
Transport sur vente	8	
Prestation ville de Cambrai		2 025
Fond dotation Green Link		9 555
TOTAL	3 653	11 580

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'r' or 'n' shape.



SUBVENTIONS DE L'EXERCICE

Montant des subventions		
EQUIPEMENTS		
Fondation Crédit Mutuel	4 000	4 000
FONCTIONNEMENT		
Fonds Social Européen emploi et inclusion	95 963	
Convergence Premières Heures en Chantier	60 500	
Conseil Départemental remobilisation prof.	41 460	
ASP FDI Seve Emploi	20 000	
Communauté d'Agglomération Cambrai	15 000	
Fondation Crédit Agricole Projet FIL	2 000	234 923
TOTAL		238 923



ETAT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
(non renouvelables)

Montant des subventions			
Conseil Départemental	2010	510	
	2011	3 750	
	2024	3 000	
			7 260
Communauté d'Agglomération	2010	40 000	
	2011	40 000	
	2012	50 000	
	2018	20 000	
			150 000
Agence de l'eau	2010	4 000	
			4 000
Etat - FDI aide au développement	2014	2 857	
	2015	17 143	
	2019	14 775	
			34 775
Fondation crédit agricole	2024	3 000	3 000
Fondation crédit mutuel	2025	4 000	4 000
TOTAL			203 035

1

(1) 4000 : imputé en 2010





2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2666.67									
2666.67									
2666.67	2666.67								
2666.67	2666.67								
318.72	318.72	318.72							
266.67									
585.38	318.72	318.72							
57.84									
211.83									
269.67									
1714.29									
1714.29									
1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	758.37
68.81	68.81	68.81	68.81	51.84					
1356.27	1356.27	1356.27	1356.27	1339.30	1287.46	1287.46	1287.46	1287.46	758.37
825.21	1200.00	1200.00	1200.00	1200.00	374.79				
825.21	1200.00	1200.00	1200.00	1200.00	374.79				
	412.79	666.67	666.67	253.88					
	462.10	666.67	666.67	204.57					
	874.89	1333.33	1333.33	458.45					
10 084.15	6 416.54	4 208.32	3 889.60	2 997.75	1 662.26	1 287.46	1 287.46	1 287.46	758.37

2

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

ETAT DES HONORAIRES

Cabinet avocats	0.00
Commissaire aux comptes	5 817
TOTAL	5 817

r

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

ETAT DES EMPRUNTS

	Montant initial	Montant au 01-01-25	Solde au 31-12-25
Etat - prêt PGE	73 700	45 216	26 765
Nord Actif	20 000	0	20 000
Ville de Cambrai	40 000	40 000	40 000
Aril +	15 000	15 000	0
TOTAL	148 700	100 216	86 765

✓

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

FACTURES NON PARVENUES

	Montant H.T. (6.....)	Montant T.V.A. (445860)	Montant TTC (408000)
606121 - Electricité	1 205	241	1 446
611045 - Frais généraux groupement Terrumanis	1 531	173	1 704
612221 - Crédit bail matériel de transport	542	104	646
615600 - Maintenance matériel	1 232	246	1 479
622305 - Commissions sur ventes	225	7	232
621401 - Personnel mis à disposition	855	171	1 026
622761 - Honoraires	5 602	1 120	6 722
623105 - Annonces et insertions	200	40	240
623605 - Catalogues, imprimés, plaquettes, site	284	57	341
625101 - Frais dpct pers groupement Terrumanis	257	51	308
626101 - Telephone fixe	16	3	19
628101 à 105 - Cotisations	37	7	44
	11 985	2 221	14 207

h

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

AVOIRS NON PARVENUS

	Montant H.T.	Montant T.V.A. (445869)	Montant TTC (408190)
658100 - BGE formation	780	0	780
623205 - Relations publiques groupement Terrumanis	216	43	259
622815 - Rémunération intermédiaires groupement Terrumanis	1 118	224	1 342
	2 114	267	2 381

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

FACTURES A ETABLIR

	Montant H.T.	Montant T.V.A. (445879)	Montant TTC (418190)
649000 - Attenuations charges personnel Ocapiat formation	10 437.00	2 087.40	12 524.40
706025 - Entretien des espaces naturels Communauté Agglomération Cambrai	836.00	167.2	1 003.20
706045 - Entretien collèges Dpt du Nord	301.32	60.26	361.58
	11 574	2 315	13 889

BIO-CAMBRESIS



Bilan au 31-12-2025

AVOIRS A ETABLIR

	Montant H.T.	Montant T.V.A. (445879)	Montant TTC (418190)
701005 - Ventes aux détaillants	91.10	5.01	96.11
706025 - Entretien des espaces naturels Communauté Agglomération Cambrai	836.00	167.20	1 003.20
706045 - Entretien collèges Dpt du Nord	4 185.20	837.04	5 022.24
709100 - Ristournes accordées	1 536	84	1 620
	6 648	1 094	7 742

h

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Commissaires aux
Comptes associés

Patrick CHAVALLE

Claire CHAVALLE

Guillaume DELAETER

Frédéric DELMART

Alain FONTAINE

Cyrille LANGUILLE

Arnaud L'HERMINÉ

Corinne NOIRET-HOURIEZ

Isabelle TARANNE

Jacques THOMÉ

Eric VANNESTE

BIO CAMBRESIS

Association Loi 1901

17 Rue de Bohain

59400 CAMBRAI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



2 bis, Chemin de la Blanchisserie - 59400 Cambrai - Tél. 03 27 82 27 11 - contact@bdl-experts.com

www.bdl-experts.com

Cambrai

Arras

Valenciennes

Marcq-en-Barœul

Saint-Amand

Lambersart

La Bassée

Armentières

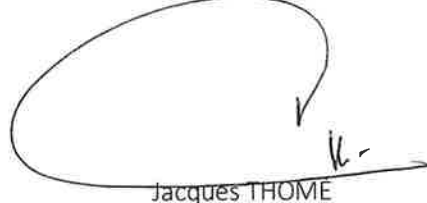
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il nous a été donnée avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Cambrai, le 10 juin 2026

SAS BDL AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke ending in a small mark.

Jacques THOME
Commissaire aux Comptes associé